

BILLS—Suite.

BILL RELATIF A L'ACQUISITION DE LIGNES DE CHEMIN DE FER ENTRE LA VILLE DE QUEBEC ET NAIRN-FALLS ET ENTRE L'YSTER ET SAINT-JEAN-DES-CHAILLONS—Suite.

Hon. Wm Pugsley—Suite.

d'Echiquier en établissant que celui-ci sera tenu d'allouer l'équivalent du coût véritable des chemins de fer, déduction faite de la dépréciation—4179.

*Hon. T. C. Casgrain—*Chemin de fer traverse des paroisses prospères—4181; renseignements sur cette région—4181; nous pouvons tirer parti de ce que nous a appris la construction du chemin de fer du lac Saint-Jean—4182; avant la construction de ce dernier chemin de fer, il n'y avait que dix mille habitants dans cette région, il y en a près de 100,000, aujourd'hui—4182; c'est maintenant un pays riche—4182; rien n'empêche que les mêmes progrès s'accomplissent dans la région que desservira le chemin de fer dont nous nous proposons de faire l'acquisition—4182; il est temps que les habitants de la rive nord du Saint-Laurent reçoivent la même aide que d'autres parties du pays ont reçues—4182.

*M. Robb—*Gouvernement semble n'avoir pas confiance en sa propre gestion—4182; manière pratique serait d'attendre le rapport de la commission d'enquête sur la situation des chemins de fer au Canada—4182; serons en mesure de décider s'il serait avantageux pour le Canada de prendre possession de ses lignes—4182.

*Hon. F. Oliver—*On soumet aujourd'hui au Parlement un projet tel qu'il n'en a pas été soumis dans l'histoire de ce pays—4183; rien d'approchant ne lui a jamais été soumis et le pays n'a jamais été dans la situation où il se trouve maintenant et aussi peu en état de se lancer dans un projet comme celui-là—4183; nous n'avons pas d'argent pour rétablir les affaires du Grand-Tronc et du Nord-Canadien de manière à permettre le transport de la marchandise—4183; mais nous avons \$4,500,000 que nous pouvons payer comptant; nous prendrons \$2,500,000 d'obligations et nous serons prêts à déboursier de \$1,000,000 à \$5,000,000, argent comptant, pour un chemin de fer de 135 milles 4183; en notre vaste pays les endroits pullulent où un nombre égal de personnes ont, tout autant que celles-ci, besoin de voies ferrées dont l'établissement ne coûterait rien à côté du prix que l'on donnera des lignes dont il s'agit ici—4183.

*Str Wilfrid Laurier—*Prêt à accepter la 2e lecture du projet de loi—4184; désire réserver ma décision—4185; renseignements sont vagues—4185; question aurait dû être soumise il y a plusieurs jours—4185.

2e lecture—4185.

En comité—4187.

*Hon. G. P. Graham—*Propositions injustifiables—4191; connais ces voies ferrées—4191; on aurait pu révoquer en doute l'avantage de leur acquisition même au

BILLS—Suite.

BILL RELATIF A L'ACQUISITION DE LIGNES DE CHEMIN DE FER ENTRE LA VILLE DE QUEBEC ET NAIRN-FALLS ET ENTRE L'YSTER ET SAINT-JEAN-DES-CHAILLONS—Suite.

Hon. G. P. Graham—Suite.

plus beau temps de notre prospérité—4191; les acquérir aujourd'hui, au sein de la crise financière que nous traversons et qui a pour résultat d'imposer à chacun autant de taxes qu'il peut en supporter, c'est commettre une monstruosité—4191; la ligne de la rive Sud, abstraction faite de celle qui s'étend de Québec à Sainte-Anne-de-Beaupré, est la meilleure de toutes—4192; la ligne qui s'étend de Québec à Sainte-Anne-de-Beaupré est un chemin de fer électrique et elle est certainement avantageuse—4191; quant à la ligne de la rive Sud, elle vaut mieux que toutes celles de la rive Nord comprises dans ce projet, et cependant, quand j'étais ministre, j'ai refusé de m'occuper de l'achat de cette ligne comme embranchement de l'Intercolonial—4192; engage le pays dans une dépense de plus de \$10,000,000—4192.

*Hon. Wm Pugsley—*Etat signé par M. Beckwith—4192; évaluée à \$1,115,200 mais le Gouvernement paiera \$2,500,000 pour acheter les obligations de la voie électrique—4192; évalue la ligne de Québec au Saguenay à \$2,813,500—4193; cependant, le ministre demande au Parlement de dire au juge de la cour d'Echiquier qu'il aurait raison d'allouer jusqu'à \$4,135,000 pour cette propriété—4193.

*Hon. A. Meighen—*La règle imposée à la cour d'Echiquier est de prendre chaque ligne séparément et de constater ce qu'elle coûte, indépendamment des dettes dont elle peut être grevée—4193; la cour additionnera les trois montants pour arriver au total définitif—4193; elle retranchera les \$2,500,000 d'obligations qui doivent continuer à grever toute la propriété, bien qu'elles n'aient trait qu'au premier chemin de fer, en réalité—4193; ensuite, si la différence dépasse le chiffre de la somme allouée, elle sera réduite à ce chiffre—4193; si, au contraire, elle est inférieure à ce chiffre, l'Etat n'aura à payer que cette différence—4193.

*Hon. F. Oliver—*Que nous les achetions ou non, ces lignes continueront à desservir le public et aider au commerce tout comme aujourd'hui—4195; si nous avions beaucoup d'argent, je ne ferais aucune objection, toutes choses étant égales d'ailleurs—4197; mais lorsque nous n'avons pas d'argent à dépenser là où la nécessité s'impose, on paraît en avoir en abondance pour des endroits où la nécessité est moins grande—4197; je ne crois pas que ce soit d'une sage politique, ni un principe que je puisse approuver—4197; si nous avons à dépenser 10 millions pour nos voies ferrées dans l'Est, il faudrait dépenser cet argent de manière que la ville en profite et l'Ouest aussi—4198; faute d'avoir à Québec des éleveurs d'une contenance suffisante, les produits